



Caen, le 10 mai 2021

Madame la rectrice

Dans une circulaire datée du 30 avril 2021, vous avez exprimé le souhait que les modalités d'affectation des élèves en internat en fin de troisième comme de seconde soient réexaminées pour homogénéiser les critères d'admission en internat à l'échelle académique et pour améliorer l'adéquation entre les vœux des élèves et le nombre de places offertes.

Ce faisant, nous comprenons que le système aujourd'hui en place ne donnerait pas satisfaction. Nous aimerions connaître précisément les écueils rencontrés dans l'organisation actuelle. Une mesure corrective ne se justifie en effet que par le dysfonctionnement à corriger. Or, aucun diagnostic ne nous a été présenté, justifiant la mise en œuvre d'une nouvelle procédure chronophage et compliquée.

Dans ce même courrier, vous évoquez qu'une réflexion sur ce sujet a été menée dans le cadre d'un groupe de travail avec des personnels de direction et présenté en Blanchet. Vous omettez toutefois de préciser que le groupe de travail n'a été réuni qu'une seule fois le 8 avril dernier en visioconférence et que les personnels de direction présents ont fait connaître leurs réticences pour un dispositif déconnecté de l'affectation qu'ils n'ont pas hésité à qualifier « d'usine à gaz ».

Votre décision de mettre en place cette procédure dans l'urgence sans que puisse être pris le temps d'analyser les difficultés supposées et les moyens d'y remédier révèle pour le moins un manque de confiance dans la capacité collective des personnels de direction à mettre en œuvre une politique volontariste dans le cadre du projet académique et fait, une fois encore, peu de cas de la charge de travail à laquelle ils sont soumis depuis maintenant 15 mois.

Les représentants des organisations syndicales signataires souhaitent porter à votre attention les remarques suivantes :

- Les personnels de direction partagent votre volonté d'homogénéisation et d'adéquation entre les vœux des élèves et le nombre de places offertes en internat ;
- le SNPDEN-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUPDEN-FSU approuvent, sur le principe, tout dispositif qui permet de mettre davantage de justice sociale dans une politique éducative.

Mais

- Le nombre de places disponibles ne sera nullement accru par cette nouvelle procédure. Il faudra plusieurs années pour que la Région puisse faire les investissements nécessaires à cette adéquation ;
- La procédure proposée est découplée de la procédure d'orientation en cours et va créer de nombreuses confusions pour les familles ;
- La procédure envisagée ne permettra nullement aux familles de revoir leurs vœux et de ce fait ne permettra pas d'améliorer le service rendu ;
- Au contraire, des familles risquent de se tourner dès le 1<sup>er</sup> juillet vers d'autres solutions (notamment l'apprentissage en CFA) faute de place en internat alors que la régulation se faisait au fil des inscriptions et permettait parfois de trouver des solutions ;
- La procédure est inutilement alourdie par des demandes d'internat dans plusieurs établissements alors qu'un seul vœu sera finalement retenu ;
- Les lycées ne sont pas en mesure de connaître à cette période de l'année le nombre de places vacantes dont ils disposent, ce qui va les conduire naturellement à envisager une fourchette basse pour ne pas mettre à mal la continuité des parcours des élèves déjà scolarisés dans l'établissement. Il en découlera un nombre important de places sur liste supplémentaire nécessitant de rappeler individuellement les familles ;
- Le calendrier n'est pas compatible avec le calendrier Parcoursup et tous les lycées ne disposent pas de logements CROUS dans leur commune ou à proximité. Les étudiants post-bac risquent de se retrouver sans solutions d'hébergement et risquent de renoncer à leurs études ;
- Il n'y a aucune différenciation entre les lycées. En effet, dans une grande majorité de lycées, **il n'y a aucun problème de place à l'internat**. On se retrouve donc tous à devoir appliquer une procédure lourde sans nécessité.
- La fiche d'information remise aux familles conseille un contact pour un entretien préalable avec le proviseur du lycée demandé. C'est tout simplement irréaliste, tout comme les 17 colonnes à remplir sur Excel et l'avis de l'assistante sociale à prendre en compte, alors qu'elle n'est pas présente dans beaucoup de petits établissements...

On voit bien que, faute de concertation suffisante, de nombreuses zones d'ombre n'ont pas été explorées et, outre la surcharge de travail induite par cette nouvelle procédure, il est à craindre que le remède soit plus nocif que le mal qu'il est censé guérir.

En conséquence, le SNPDEN-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUPDEN-FSU vous demandent :

- De suspendre la mise en œuvre de cette procédure et d'en réinterroger les fondements ;
- De remplacer cette organisation par un rappel envoyé aux lycées concernant les critères de priorisation des inscriptions en internat (critères géographiques, critères familiaux, critères sociaux) et la demande d'une remontée dans les DSDEN des classements élaborés à partir de ces éléments.

- Que soient présentés aux représentants des OS les dysfonctionnements repérés afin d'en analyser les causes et de réfléchir aux moyens d'y remédier en prenant en compte les spécificités des établissements et leur localisation ;
- Qu'un véritable travail en concertation soit réalisé l'an prochain pour modifier, si nécessaire, la procédure que nous vous proposons de mettre en œuvre.

Les éléments envisagés dans la procédure pourront alors être utilement utilisés par les lycées pour effectuer ce classement dans l'esprit de ce qui se fait déjà pour l'accueil d'étudiants au travers de la commission d'examen des vœux Parcoursup. Un rapport de commission peut ainsi être envoyé en fin de procédure, selon un calendrier compatible avec les inscriptions des élèves.

Afin de vous présenter nos propositions et d'entendre vos arguments, nous vous demandons, Madame la Rectrice, de nous accorder une audience dans les meilleurs délais. Dans l'attente de cette audience, nous appelons nos adhérents à ne pas mettre en œuvre la procédure proposée et à attendre de nouvelles consignes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Joël Delhospital & Hugues Broustail

Denis Sébille

Samuel Lautru

